Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1912, lu à l'assemblée générale du 28 juin 1913, à Fribourg

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **42 (1913)**

Heft 15

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ment, d'intérêt dans vos leçons, de savoir-faire dans vos procédés? Savez-vous combien d'âmes vont profiter de la féconde sueur qui baigne votre front, après les heures de recherches et d'études? Vous ne le saurez jamais. Telle est la puissance du travail.

Que les maîtres se fassent donc une occupation aussi utile qu'agréable d'apporter à la formation bien incomplète reçue à l'Ecole normale un besoin continu de perfectionnement. Tôt au tard les élèves correspondent à cette impulsion et s'animent de ces sentiments de labeur et de fécondité qui trempent des caractères et font des hommes. La récompense n'est due qu'à ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin.

Pierre SUDAN.

RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1912, lu à l'Assemblée générale du 28 juin 1913, à Fribourg.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Pour se conformer aux dispositions de la loi et du règlement, votre Comité a l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre approbation le 77me compte annuel de la Caisse de retraite, comprenant l'exercice de 1912, et de vous donner en même temps quelques renseignements sur la marche des affaires pendant ladite année.

Etat des Sociétaires.

Au 31 décembre 1912, la Caisse de retraite comptait 561 membres, qu'on peut classer comme suit :

Sociétaires ayant reçu la pension de Fr. 80	25
» » » de » 120-300	22
» » » de » 150-500	68
Sociétaires ayant versé les 25 cotisations et continuant l'enseignement	68
Sociétaires ayant versé la cotisation de Fr. 15	5
» » » de » 40	360
Sociétaires en retard pour le payement de leur cotisation . .	13
Total	561

Sur ces 561 membres, 115 sont pensionnés, 9 recevront leur première pension en 1913 et 437 occupent un poste dans l'enseignement.

Ces 561 membres se divisent en :

Sociétaires au bénéfice des statuts de 1871	26
Sociétaires au bénéfice de la loi de 1881	50
Sociétaires au bénéfice de la loi de 1895	485
Total	561

Cinq membres pensionnés sont décédés en 1912. Ce sont :

Fontaine Emilie, veuve de Victor, à Romont, pension de.	Fr.	80
Pasquier Félicite, veuve de Constant, à Maules, pension de.	»	80
Ecoffey Siméon, à Broc, pension de	»	150
Plancherel Donat, à Fribourg, pension de.	»	225
Johner Lina, à Chiètres, pension de	»	500

Les deux premières de ces pensions sont éteintes et les trois dernières héritées par la veuve et les enfants.

Vingt-six nouveaux membres du corps enseignant, entrés en fonction en 1911, ont été appelés à payer leur première cotisation dans le courant du premier trimestre 1912.

Comptes de 1912.

Le Comité a procédé à l'examen et à la vérification de ces comptes dans sa séance du 24 mai dernier. Comme d'habitude, les comptes furent trouvés bien établis, exacts et conformes aux livres et pièces à l'appui. Des félicitations méritées furent adressées au caissier pour le zèle et l'énergie qu'il déploie dans l'intérêt d'une bonne administration de la Caisse.

Voici les résultats de ces comptes, accompagnés, comme de coutume, des commentaires et explications que nous avons jugés nécessaires.

Recettes ordinaires.

Intérêts des capitaux.

Produit du rentier en 1912	Fr.	19,402 62
Produit du rentier en 1911	»	18,700 80
Augmentation	Fr.	701 82

attribuable à l'augmentation des capitaux et à la hausse du taux d'intérêt de quelques titres.

La plupart des débiteurs acquittent leurs intérêts avec une louable régularité. Cependant, à six d'entre eux, qui avaient laissé écouler les délais prévus par leurs titres, le caissier dut appliquer des pénalités s'élevant au montant total de 238 fr. Au 31 décembre, quatre intérêts échus, faisant ensemble pour une somme de 1,335 fr., restaient seuls impayés.

En 1911, le Comité avait déjà élevé de 4 % à 4 ¼ ou 4 ½ % le taux d'un certain nombre de titres. Dans sa séance du 9 novembre 1912, il constata que les établissements de crédit continuaient à prêter couram-

ment à 4 ¾ % et que cette situation paraissait vouloir se maintenir, sinon s'accentuer. En conséquence, il décida que le taux de tous les titres hypothécaires composant le rentier de la Caisse, pour autant qu'ils avaient au moins 5 ans de date, serait porté à 4 ½ %, à partir de l'échéance de l'intérêt en cours. Sans cette différence de ¼ %, la Caisse de retraite aurait beaucoup de peine à placer ses fonds, vu les conditions rigoureuses de son règlement en ce qui concerne les garanties et le payement des intérêts.

(A suivre.)

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

du corps enseignant du VIIme arrondissement

Lundi 26 mai, par une idéale journée de printemps, se réunissait à Châtel-Saint-Denis, dans une spacieuse et agréable salle de l'école des filles, le corps enseignant du VIIme arrondissement, presque au complet.

Commencée à 8 heures ½, la séance ne s'est terminée qu'à une heure ; le travail fut fécond et la besogne faite avec soin. Cette réunion a été honorée de la présence de M. Oberson, préfet, et de M. Pasquier, curé de Châtel, accompagné de M. Meyer.

Après l'appel nominal, suivi de la lecture du protocole, M. l'Inspecteur adresse des souhaits de bienvenue et parle de la nécessité des conférences. Elles sont un moyen de s'instruire, de se perfectionner, de profiter des expériences faites dans le domaine de la pédagogie, afin de léguer à l'enfance le patrimoine sacré de foi et de patriotisme qui fut l'orgueil de nos ancêtres. Nous voulons rendre notre enseignement de plus en plus pratique ; nous voulons armer l'enfant pour les luttes de l'existence. De partout s'élèvent des plaintes concernant la mauvaise éducation des enfants ; ailleurs comme chez nous, plus que chez nous même, l'enfant ne veut plus obéir, n'a plus de respect pour rien ; il veut tout juger, tout peser, tout critiquer. Un vent d'indépendance souffle sur nos campagnes et pénètre jusque dans nos hameaux les plus reculés. Pour opposer une barrière à ce fléau, il faut que l'enfant se pénètre de l'idée chrétienne. Faisons-lui trouver le plaisir dans le devoir. On a cité le cas d'un maître qui a obtenu une discipline parfaite en l'asseyant sur une base religieuse et chrétienne. Pour corriger, ce n'était point à d'ennuyeux sermons faits à tout instant qu'il avait recours, mais à des faits pris dans la Sainte Ecriture, et expliqués sobrement, à propos. L'enfant est imitateur par nature ; il échappe aux plus belles théories, mais il ne résiste pas à la force étonnante, à l'appât merveilleux de l'exemple. Un enfant a-t-il manqué de respect à un vieillard ? On lui cite l'histoire terrible du prophète Elisée, insulté par de méchants enfants qui furent cruellement et soudainement punis. La soumission de Jésus à Nazareth enseignera l'obéissance. Pour inspirer le respect dû au lieu-saint, il n'est rien de meilleur à rappeler que la conduite